



Syndicat mixte

DÉPARTEMENT

du LOIRET

SICTOM DE LA REGION DE  
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Effectif légal du conseil  
syndical

64 délégués

Nombre de conseillers  
en exercice

64 délégués

Élection des vice-  
présidents

# PROCÈS-VERBAL

## DE L'ÉLECTION DES VICE -PRESIDENTS

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit du mois de mai à vingt heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil syndical su SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs Pointeau, Desnoues, Vasseur, Feind, Flores, Picard, Martinon, Delouche, Letort, Kutzner, Jourdan, Pommier, Delouche, Foussard, Hourdequin, Laveau, Lemius, Jaenger, Deslais, Redjda, Cunin, Roche, Chatelet, Burgevin.

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs Bonduel, Colin, Bercet, Paillet, Boucher, Matton Knopp, Siffelet, Leboeuf, Moreau, Misseri, Vincent, Damiaville, Bertrand, Dubois, Meunier, Terrier, Thevenet, Cevost.

Communauté de communes Val de Sully : Mesdames et Messieurs Cuvecle, Gibouin, Adam, Godel, Loreal, Henry, Willot, Thuillier, Romagny, Martin, Delahaie, Odry, Bedu, Badaroux, Daimay, Girard, Billotey.

Monsieur Cevost Jacques a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

**Election des Vice-présidents**

Sous la présidence de M. Kutzner Philippe élu Président, le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, le SICTOM peut disposer de douze Vice-présidents au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un Vice-président. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le SICTOM disposait, à ce jour, de quatre Vice-présidents. Au vu de ces éléments, le comité syndical a fixé à cinq le nombre des Vice-présidents du SICTOM.

**1. Election du premier Vice-président**

***1.1. Résultats du premier tour de scrutin***

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants ..... 59
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 59
- e. Majorité absolue ..... 33

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. COLIN Renaud	59	Cinquante neuf

***1.2. Proclamation de l'élection du premier Vice-président***

M. COLIN Renaud a été proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.

**2. Élection du deuxième Vice-président**

**2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....0
- b. Nombre de votants ..... 59
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....59
- e. Majorité absolue ..... 33

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Daimay Dominique	18	Dix huit
Mme Girard Annick	15	Quinze
M. Laveau Christophe	26	Vingt-six

**2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants ..... 59
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 59
- e. Majorité absolue ..... 33

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Daimay Dominique	14	Quatorze
Mme Girard Annick	7	Sept
M. Laveau Christophe	38	Trente-huit

**2.3. Proclamation de l'élection du deuxième Vice-président**

M. Laveau Christophe a été proclamé deuxième Vice-président et immédiatement installé.

**3. Élection du troisième Vice-président****3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants ..... 59
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 59
- e. Majorité absolue ..... 33

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Boucher Brice	20	Vingt
M. Hourdequin Richard	39	Trente-neuf

**3.2. Proclamation de l'élection du troisième Vice-président**

M. Hourdequin Richard a été proclamé troisième Vice-président et immédiatement installé.

**4. Élection du quatrième Vice-président****4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants ..... 59
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 59
- e. Majorité absolue ..... 33

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Martinon Pierre	37	Trente-sept
Mme Vincent Christelle	22	Vingt-deux

**4.2 Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président**

M. Martinon Pierre a été proclamé quatrième Vice-président et immédiatement installé.

**5. Élection du cinquième Vice-président**

Envoyé en préfecture le 01/06/2026  
Reçu en préfecture le 01/06/2026  
Publié le 01-06-2026  
ID : 045-254500226-20260518-2\_2026-AR

**5.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants ..... 59
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 59
- e. Majorité absolue ..... 33

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Cévest Jacques	59	Cinquante-neuf

**5.2. Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président**

M. Cévest Jacques a été proclamé cinquième Vice-président et immédiatement installé.

**6. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le dix-huit mai deux milles vingt-six, à vingt et une heure et quarante-cinq minutes, en double exemplaire <sup>1</sup> a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le délégué syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,

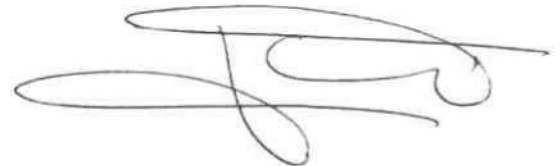


Le délégué syndical le plus âgé,



Les assesseurs,

Le secrétaire,



<sup>1</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.